

CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 9 juin 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Patrick ECOLIVET, Laurent CARRÉ, Stéphanie CAUVIN, René DIGARD, Martine DUPONT, Lionel LERÉVÉREND (pouvoir à M. Henri DESTRÉS) arrivé à 21h00, Joël LIAIS, Martine PAGNY, Patrice SACHE, Brigitte SANSON, Sébastien VRAC (pouvoir à Mme Thérèse PARIS) arrivé à 21h45,

Excusés : Joël LIAIS (pouvoir à M. Christophe LELIÈVRE)

Secrétaire de séance : Martine DUPONT

1. Compte rendu séance du 6 mai 2015

Le compte rendu de la séance du 6 mai 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Nomination titulaire – commission d'appel d'offres

Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat

Considérant la démission de Monsieur Antony MABIRE, membre titulaire, en août 2014, il convient de nommer un nouveau titulaire.

Madame Martine PAGNY, membre suppléant de Monsieur Antony MABIRE, se présente pour le poste de membre titulaire et Monsieur Patrice SACHE pour le poste de suppléant.

Le conseil municipal, après en délibéré et à l'unanimité des votants, nomme :

- Madame Martine PAGNY, membre titulaire
- Monsieur Patrice SACHE, membre suppléant

3. ERDF – Occupation domaine public – route du pont Roger

En vue de l'aménagement du chemin rural N° 6, un déplacement d'un support électrique et d'un compteur est nécessaire. La société SEC Ingénierie chargée du dossier propose une convention entre la commune et ERDF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

4. Devis épilage

Monsieur le Maire présente aux conseillers la seule réponse reçue concernant une demande de devis pour l'épilage de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Tharsile pour un montant HT de 1 740,00 €.

5. Indemnités receveur municipal

Monsieur le Maire rappelle que les conditions d'attribution des indemnités de conseil aux receveurs municipaux sont fixées par arrêté.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser au comptable public de la trésorerie d'Equedreville-Hainneville, Monsieur Jean-Pierre Le Roch :

- 355,00 € d'indemnités de conseil
- 30,00 € d'indemnités de confection de documents

La somme sera prélevée sur le compte 6225.

6. Indemnités de gardiennage de l'église

Considérant les circulaires du 8 janvier 1987 et celle du 29 juillet 2011 concernant l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser au prêtre desservant la paroisse mais ne résidant pas dans la commune une indemnité de 119,55 €

7. Proposition de vente garage Leclere

Une agence notariale de Brix chargée de la succession de Monsieur Leclere, propriétaire du garage situé Hameau Colette, près du café, nous informe de la volonté des héritiers de céder ce bien. La commission Bâtiments ayant visité le local, informe la présence d'amiante en couverture et en bardage.

Par ailleurs, le tout est en très mauvais état et difficile d'accès. La démolition risquant d'être onéreuse, le conseil municipal ne souhaite pas l'acquérir en l'état mais serait cependant intéressé par le terrain nu. Un courrier sera fait dans ce sens à l'agence.

8. Attribution du marché - Sécurisation RD 122 au droit des écoles

Par délibération en date du 6 mai 2015, le conseil municipal autorisait le Maire à lancer la consultation des entreprises pour le marché des travaux de sécurisation de la RD 122 au droit des écoles.

La remise des plis avait lieu le 29 mai 2015 pour 12h00.

La commission d'appel d'offres, convoquée le 1^{er} juin 2015 à 11h00, a ouvert les enveloppes de 8 candidats. L'analyse des offres a été réalisée par l'Agence Technique du Cotentin de Valognes avec les critères suivants :

- Prix : 70%
- Valeur technique : 30%

Le 9 juin 2015, la commission d'appel d'offres a retenu la proposition de la société BOUCÉ pour un montant HT de 41 966,00 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les pièces nécessaires au marché et à le notifier.

9. Questions diverses

- Commune nouvelle :
Monsieur le Maire informe les conseillers sur la commune nouvelle et sur les communes déléguées.
Qui prend l'initiative de la création ?
Comment est-elle gouvernée ?
Que deviennent les anciennes communes ?
Quel est le rôle du Maire délégué ?
Quelles ressources financières ?
Cette information suscite de nombreuses questions des conseillers.
Les travaux programmés seront-ils réalisés ?
Y aura-t-il des communes défavorisées ?
Qui aura la gestion des écoles et des TAP ?
Comment garder la proximité ?
Le conseil municipal se réunira dans les prochains jours pour lister un certain nombre de questions et proposer 3 personnes qui pourraient faire partie d'un groupe de travail intercommunal, qui serait chargé d'établir une charte. Ce document essaierait d'être une réponse aux questions qui se posent, il établirait les « statuts » de la commune nouvelle et les relations entre commune nouvelle et communes historiques.
Il serait proposé aux conseils municipaux au mois de septembre pour que ceux-ci puissent délibérer en connaissance de cause.
- Rapport annuel d'activités 2014 du Syndicat d'Electrification de Bricquebec :
Ce rapport a été présenté au conseil et est consultable en mairie.
- Four cantine Teurthéville-Hague : Présentation du coût de l'acquisition et installation du four pour la cantine pour le RPI Sideville-Teurthéville-Hague.

La séance est levée à 23h00.